

RESUME DESCRIPTIF DE LA CERTIFICATION (FICHE REPERTOIRE)

Intitulé (cadre 1)

**MASTER Spécialité ENSEIGNEMENT, EDUCATION ET FORMATION PAR
LES ACTIVITES PHYSIQUES, SPORTIVES ET ARTISTIQUES**

| Autorité responsable de la certification (cadre 2) | Qualité du(es) signataire(s) de la certification (cadre 3) |
|---|---|
| | |

Niveau et/ou domaine d'activité (cadre 4)

Niveau : **master**

Code NSF :

333 – Enseignement, formation

335 – Animation sportive, culturelle et de loisirs

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétences acquis (cadre 5)

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

Le cœur de métier est celui de l'enseignement de l'Education Physique et Sportive (EPS) et plus largement de l'intervention éducative par les Activités Physiques, Sportives et Artistiques (APSA).

L'expert en enseignement, éducation et formation par les activités physiques, sportives et artistiques dispose d'une compétence pédagogique et didactique reposant sur des connaissances de nature scientifique, technique, technologique et culturelle.

- En s'appuyant sur les outils et la production de la recherche scientifique, il exerce les fonctions de conception, de pilotage, de supervision et d'expertise des programmes d'intervention et d'éducation par les APSA au service des politiques et projets éducatifs et sociaux, des territoires et des organisations. Il analyse les enjeux d'éducation et de formation dans les différents contextes d'intervention liés aux secteurs public ou privé aux différents âges de la vie. Il conçoit des projets de formation en fonction des caractéristiques du public, des objectifs visés et du contexte.
- Dans un cadre réglementaire, juridique et déontologique, il organise, pilote, évalue, conseille et supervise :
 - ✓ Les programmes d'intervention éducative,
 - ✓ Les programmes de formation de formateurs en formation initiale et/ou continue,
 - ✓ Les processus visant à l'acquisition des compétences des pratiquants.
- Il prend en charge le développement et l'optimisation des compétences et des fonctionnements des équipes d'intervenants.

Compétences ou capacités évaluées

COMPETENCES GENERALES

- Il maîtrise les connaissances et compétences en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives.
- Il est capable de mobiliser les moyens humains, financiers et matériels nécessaires à la mise en place des programmes d'intervention.
- Il est capable d'évaluer, de réguler et de communiquer les résultats de son action.
- Il maîtrise le recueil et le traitement des informations.
- Il agit de façon éthique, déontologique et responsable en connaissance des enjeux liés aux relations sociales, à l'environnement et au développement durable.
- Il est capable d'assurer la valorisation et la mise en œuvre de la recherche.
- Il est capable d'assurer une veille scientifique.
- Il maîtrise une langue étrangère.

COMPETENCES SPECIFIQUES

- Il est capable de gérer le face à-face pédagogique, et d'instaurer les conditions favorables aux apprentissages et à l'implication des sujets.
- Il maîtrise les outils d'analyse et d'évaluation des contextes éducatifs et de formation.
- Il maîtrise les procédures d'acquisition des compétences des pratiquants dans les APSA.
- Il maîtrise les cadres réglementaires et juridiques des différents dispositifs de formation.
- Il est apte à évaluer les effets d'une intervention ou de la mise en œuvre d'un projet ou d'un programme.
- Il maîtrise les dispositifs d'analyse de pratique.
- Il maîtrise la spécificité des programmes de formation.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat (cadre 6)

Secteurs d'activités

Secteur Enseignement, éducation et formation dans le domaine des APSA.

Exerce dans les secteurs de l'enseignement public et privé, des entreprises, des collectivités territoriales ou des secteurs associatifs à caractère éducatif.

Types d'emplois accessibles

- Enseignant d'EPS.
- Responsable des formations et des organisations éducatives et sociales
- Chef de projets éducatifs.
- Chargé de développement et d'innovation en matière de formation.
- Formateur de formateur national et/ou international.
- Chargé de mission dans une collectivité territoriale.
- Responsable de formation dans les fédérations et leurs organes déconcentrés (ligues et Comités Départementaux).

Codes des fiches ROME les plus proches (5 au maximum) :

K2107 = Enseignement général du second degré

K2102 = Coordination pédagogique
K2111 = Formation professionnelle
G1204 = Éducation en activités sportives

Réglementation d'activités

Modalités d'accès à cette certification (cadre 7)

Descriptif des composantes de la certification :

Cette spécialité de Master est organisée en quatre semestres d'enseignement et comprend un ou plusieurs stages longs en milieu professionnel. L'architecture des formations vise à l'équilibre entre enseignements théoriques et enseignements pratiques. La réalisation de projets conduits en équipe est une des constantes de l'organisation des enseignements.

Les stages en situation professionnelle revêtent une importance particulière.

| Niveau | Mission de l'étudiant(e) | Objectifs |
|----------|--|--------------------|
| Master 1 | Réalisation, au sein de toute organisation, d'une étude ou d'un projet ou d'une recherche en milieu professionnel ou universitaire, | Comprendre et agir |
| Master 2 | Conduite d'un projet ou d'une étude, en totale responsabilité, dans le cadre d'une institution scolaire, une collectivité territoriale, une fédération sportive, ou une association. | Développer |

Les contenus de formation

- Connaissance des contextes et des structures de l'éducation par les APSA.
- Connaissance des enjeux, dispositifs, acteurs européens et internationaux de l'éducation par les APSA.
- Connaissances réglementaires, juridiques et éthiques de l'éducation dans les différents contextes et structures concernés.
- Connaissances scientifiques et technologiques liées à l'analyse des pratiques motrices.
- Connaissances scientifiques et technologiques liées à l'acquisition des habiletés et des compétences dans les APSA.
- Connaissances scientifiques et technologiques liées au développement des compétences en intervention.
- Connaissance des publics.
- Culture et méthodologie des programmes de développement de l'éducation.
- Epistémologie et méthodologie de la recherche.
- Formation à l'intervention pédagogique.
- Outils technologiques et de communication dans le domaine de la formation.
- Connaissances technologiques et culturelles des APSA.
- Langue vivante.

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé sans limite de durée.

| Conditions d'inscription à la certification | Oui | Non | Indiquer la composition des jurys |
|--|-----|-----|-----------------------------------|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | | |
| En contrat d'apprentissage | X | | |
| Après un parcours de formation continue | X | | |
| En contrat de professionnalisation | X | | |
| Par candidature individuelle | X | | |
| Par expérience | X | | |
| Date de mise en place : | | | |

| Liens avec d'autres certifications (cadre 8) | Accords européens ou internationaux (cadre 9) |
|--|---|
| | |

Base légale (cadre 10)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Références autres :

Pour plus d'information (cadre 11)

Statistiques :

Autres sources d'informations :

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclaré(s) par l'organisme certificateur :

Historique :

Liste des liens sources (cadre 12)

Site Internet de l'autorité délivrant la certification